

# Procès-verbal n° 2

## COMMISSION D'APPEL REGIONALE

SAISON 2022/2023

Réunion en visioconférence du Mardi 13 Décembre 2022

**Affaire Accession Régionale Senior Féminin – rencontre : ARFA004 du 16/10/2022  
SP CLUB BRIARD/PONTAULT-COMBAULT VBC**

- Appel de Pontault-Combault, recevable quant à la forme
- Le club de Pontault Combault est reçu à la réunion CAR du 13 décembre 2022
- Présents Monsieur SUILLAUD, président CAR  
Messieurs DE FABRY, BOURREAU, VIALLES, LARPIN, membres CAR  
Messieurs VESCO vice-président du club de Pontault Combault, N'GUYEN  
Entraîneur de l'équipe féminine, sont invités à exposer l'appel de leur club.
- Excusé Madame GROC membre CAR
- PV et RPE concernés adressés à la CAR par la CSD du CD 77

La demande de report du match ARFA004 n'a pas été établie conformément aux règles sportives en vigueur dans cette épreuve.

La décision de la CSD, PV N°3 du 07 novembre 2022 et les sanctions associées obtenues suite à cette implantation non réglementaire sont annulées.

**Décision :**

**La CSD du CD 77 doit effectuer une nouvelle implantation de cette rencontre qui est donc prononcée à rejouer.**

**Ne pourront figurer comme joueuses sur la FDM de la rencontre ARFA004 (bis) rejouée que les seules licences dont la DHO est antérieure au 17/10/2022.**

**La CSD du 77 obtiendra de la CRA, la désignation d'un arbitre.**

*Copies : CD77 - clubs concernés – CRA - CAR*

Président CAR  
Fabrice SUILLAUD

Secrétaire CAR  
Alain de Fabry

Fait le 11 Janvier 2023

**NB : L'appel des décisions de la CAR s'effectue exclusivement auprès de la conciliation du CNOSF dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la notification de la décision, dans le respect des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du Sport.**

Retrouvez toutes les informations sur la saisine de la Conférence des conciliateurs sur le site internet du CNOSF : <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/7543-comment-saisir-laconciliation.html>